



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIETE HUTTENES ALBERTUS
PONT SAINTE-MAXENCE**

Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Société Huttenes Albertus	26 octobre 2022 9h30	Locaux administratifs de la société Huttenes Albertus à Brenouille	M. DUPLAT Sébastien
Organisateur		Participants	
Mme Claude DULAMON Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis		La CSS est présidée par Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, Claude DULAMON. Tous les collèges sont représentés : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée ainsi que le collège des salariés des installations classées.	
Déclarations liminaires		Le représentant de l'ADREPPE, informe qu'il n'y a pas eu d'organisation de réunion avec les services concernés au sujet de l'interdiction de circuler rue du Poirier et la recherche de solution.	
Présentation de la CSS		1 – Bilan administratif de la CSS La présente CSS s'est réunie précédemment le 20 octobre 2021. Il est présenté ci-après le bilan de l'année 2021. Toutefois, si des faits importants se sont déroulés pendant l'année en cours, ces derniers sont abordés en séance. 2 – Bilan annuel de la société HUTTENES ALBERTUS La société Huttenes Albertus a présenté le bilan de ses activités de l'année 2021. La présentation de l'exploitant est en annexe du présent rapport.	

Madame le Sous-Préfet a sollicité l'exploitant afin que ce dernier intègre à l'avenir au sein de sa présentation la synthèse des résultats des mesures et analyses de l'autosurveillance sur les différents milieux (eaux souterraines, rejets atmosphériques, eaux pluviales,...).

Lorsque cela est applicable, cette synthèse des résultats est présentée avec les valeurs limites d'émission afin de visualiser rapidement le respect des prescriptions.

Elle souhaite également que la production des déchets soit présentée avec l'évolution des tonnages et les filières de traitement.

3 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'action de l'inspection sur le site de Pont Sainte Maxence, pour l'année 2021.

L'inspection a réalisé deux inspections au cours de l'année.

Le détail des actions de la DREAL concernant l'inspection est disponible en annexe du présent rapport.

Madame le Sous-Préfet demande à la DREAL et à l'exploitant que les non-conformités relevées soient synthétisées dans un tableau en annexe du présent rapport et que ce dernier indique l'état d'avancement du traitement des points relevés en inspection et des actions menées. Elle souhaite également un suivi des actions à mener dans le cadre des arrêtés préfectoraux complémentaires qui ont été présentés en séance.

Deux annexes supplémentaires ont donc été ajoutées au présent rapport, afin de répondre à cette demande.

Madame le Sous-Préfet souhaite connaître la nappe à laquelle est lié le prélèvement du forage du site de l'exploitant : le forage puise au sein de la nappe des alluvions de l'Oise.

4. Questions diverses

Lors des questions diverses, le sujet majeur abordé est l'interdiction de circuler rue du Poirier.

Pour mémoire des arrêtés municipaux des communes de Brenouille et Pont Sainte Maxence ont été rédigés en ce sens.

Par ailleurs, il est à ce jour possible de contourner la rue du Poirier par une voie privée appartenant à Voies navigables de France (VNF). Toutefois, cet accès ne sera peut-être pas toujours accessible. Il est soumis l'idée de réfléchir au cas où cet accès ne serait plus possible et donc de prévoir la circulation dans ce cas de figure.

En complément, les personnes présentes ont indiqué qu'il existait une voie ferrée non utilisée le long de la voie d'accès

	<p>VNF. Il serait souhaitable de connaître la possibilité d'utiliser cette voie pour éventuellement y créer une voie de circulation.</p> <p>Le représentant de l'ADREPPE cite en séance l'origine de l'interdiction de circulation et plus particulièrement la note de présentation du PPRT et son paragraphe 6.2.1.</p> <p>Madame le Sous-Préfet souhaite interroger la Direction Départementale des Territoires afin de préciser cette interdiction de circulation en fonction des enjeux liés aux risques sur cette voie.</p>
Principales conclusions	Madame le Sous-Préfet conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants. Fin de la réunion 11h05.

Madame le Sous-Préfet de Senlis

Claude DULAMON

Annexe 1 – Feuille de présence

Annexe 2 – Présentation de la société HUTTENES-ALBERTUS

Annexe 3 – Présentation de la DREAL

Annexe 4 (4₁ et 4₂) – Tableaux de suivi des actions suite aux inspections de la DREAL

Annexe 5 – Tableau de suivi des actions suite aux prescriptions des arrêtés préfectoraux complémentaires

